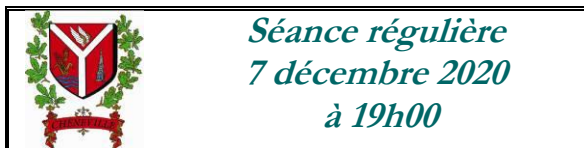


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 décembre 2020, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h25 devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2020-12-238

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-239

Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 26 novembre 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de novembre 2020.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2020-12-240

Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2021

ATTENDU QUE Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2021 au taux de 0.309 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 9 424.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 10 835.82 \$ taxes incluses.

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2020-12-241

Modification aux résolutions 2020 prenant les fonds dans le surplus non-affecté

ATTENDU QU' un surplus budgétaire est anticipé pour l'année 2020, notamment à cause de la COVID-19 qui a entraîné la fermeture du département des Loisirs durant une bonne partie de l'année ainsi que l'annulation de projets et activités prévus au budget;

ATTENDU QUE des achats et travaux non prévus au budget ont été faits en cours d'année par des résolutions, lesquelles font mention que le financement de ces imprévus provienne du surplus non-affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète que toutes les résolutions 2020 qui font mention que «la dépense soit prise dans le surplus non-affecté» soient modifiées par «la dépense soit prise à même le surplus de l'année courante» .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2020-12-242

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus

ATTENDU QUE la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QU',

Un relevé indiquant le nom de chacun des membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2020-12-243

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2021

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 3 décembre 2020 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Krystelle Dagenais soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2020-12-244

Renouvellement du forfait téléphonique 2021 – Dufresne Hébert Comeau Avocats

ATTENDU QUE notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Dufresne Hébert Comeau, Avocats, arrive à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le renouvellement pour 2021 est au même montant que l'année dernière, soit 400.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2020-12-245

Nomination d'un pro-maire pour 2021

ATTENDU QU' une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

ATTENDU QUE la nomination est pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Monsieur Normand Bois soit nommé pro-maire pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2020-12-246

Participation aux rencontres des membres Loisir Sport Outaouais (LSO)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du regroupement Loisir sport Outaouais (LSO);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de LSO ont lieu 4 fois par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, ou un conseiller municipal en son absence, à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-247

Participation aux rencontres des membres Corporation Loisirs de Papineau (CLP)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de la CLP ont lieu à raison de 5 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, ou un conseiller municipal en son absence, à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2020-12-248

Autorisation paiement de facture – Asisto Inc. – Analyse de vulnérabilité de l'eau potable

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation d'Asisto Inc. pour l'étude de vulnérabilité de notre site de prélèvement d'eau potable;

ATTENDU QUE la facture, qui représente 10% de la facture finale, est au montant de 1 150.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 322.21 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise dans la réserve aqueduc, mais sera financée à 75% par la subvention du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)- Volet 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2020-12-249

Facturation Servitech – Tenue à jour des rôles d'évaluation

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluations;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 7 882.21 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 062.57 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2020-12-250

Renouvellement de contrat d'archivage – Groupe DL

ATTENDU QUE notre contrat d'archivage est arrivé à échéance le 31 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le renouvellement du contrat d'archivage pour un total annuel de 1 320.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2020-12-251

Programme d'aide à la voirie local – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Dossier #00029818-1-80103 (07) – 2020-06-09-44

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le

montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 22 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2020-12-252

Autorisation paiement facture – Excavation Proulx et fils – Travaux de la montagne

ATTENDU QUE des travaux de remplissage de la côte de glisse du parc Robert-Latour étaient prévus dans le projet *Aménagement des sentiers Allons au bois* pour lequel la municipalité a reçu l'annonce d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU la résolution #2020-09-171 qui octroie le contrat à Excavation Proulx et Fils;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés et nous avons reçu la facture au montant de 54 850.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'ensemencement hydraulique a été remplacé par de l'ensemencement manuel, ce qui explique la différence de prix entre la soumission et la facture finale;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau, qui supervisait les travaux, recommande que le paiement soit émis après vérification d'un critère à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 63 063.79 \$ taxes incluses lorsque la vérification du critère sera effectuée;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61080-000 et financée par le PSSPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2020-12-253

Changement au calendrier des séances 2021

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil a été adopté pour l'année 2021 par la résolution #2020-11-211;

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu en novembre 2021 et causent un impact sur la possibilité de tenir des séances du conseil;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la date de la séance de novembre dans le calendrier adopté en la remplaçant par le 15 novembre 2021;

ATTENDU QU' un avis public de la présente modification au calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville modifie la date de la séance du conseil de novembre dans le calendrier des séances 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2020-12-254

Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)

ATTENDU QU' un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentante auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour 2020-2021 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2020-12-255

Autorisation achat de certificats cadeaux pour Concours de Noël

ATTENDU QUE le conseil désire encourager l'embellissement du village, notamment lors de la période des Fêtes de fin d'année et souhaite égayer le quotidien des citoyens en cette période difficile de pandémie et a adopté la résolution #2020-10-199 qui autorise l'achat de décorations de Noël;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encourager l'achat local auprès des commerçants de la municipalité en organisant un concours dont les prix seront des certificats cadeaux de ces commerces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de certificats cadeaux des commerçants de la municipalité pour le concours de Noël au montant d'environ 1 300.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2020-12-256

Autorisation dépense – Cadeau de retraite

ATTENDU QUE l'ancienne directrice générale de la municipalité, maintenant directrice générale adjointe, madame Suzanne Prévost, a fait part de son départ à la retraite le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil souhaite souligner et remercier les onze années de travail de madame Prévost au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un cadeau de retraite pour madame Prévost pour un montant approximatif de 500.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-493 et financée par le surplus de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2020-12-257

Embauche directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe suite à départ à la retraite

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de directrice générale adjointe, puisque l'employé présentement à l'emploi a fait part de son intention de prendre sa retraite le 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour assumer les tâches du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de madame Josée Shewchuck à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à raison de 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois, à compter du 6 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2020-12-258

Affectation d'une partie du surplus

ATTENDU QU' un surplus budgétaire est anticipé pour l'année 2020, notamment à cause de la COVID-19 qui a entraîné la fermeture du département des Loisirs durant une bonne partie de l'année ainsi que l'annulation de projets et activités prévus au budget;

ATTENDU QUE le conseil désire réserver un montant de 245 000.00 \$ de ce surplus afin de réaliser certains projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville réserve du surplus non affecté les montants suivants aux fins décrites :

Camion avec l'équipement pour le déneigement	50 000.00 \$
Projets d'Aménagement du Centre St-Félix	75 000.00 \$
Parc École	20 000.00 \$
Projets des infrastructures sportives	80 000.00 \$
Parc Aînés (exercices)	20 000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui – École de Ripon et Papineauville

2020-12-259

Demande d'appui – Écoles de Ripon et Papineauville

ATTENDU QUE l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon a toujours un besoin pressant d'agrandissement et que d'autres institutions scolaires sur le territoire de la MRC de Papineau ressentent également cette nécessité d'être remises en bon état, notamment l'école St-Pie-X de Papineauville;

ATTENDU QU' ce jour, un grand nombre de gestes ont déjà été posés et un grand nombre d'événements ont ainsi été conçus et tenus à travers toute la région afin de supporter les demandes d'agrandissement déposées par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) le 30 octobre 2019 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, de même que les trois autres dossiers ayant fait l'objet de la demande d'agrandissement déposée par la CSCV auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont malheureusement pas été retenus;

ATTENDU QUE lors de sa première rencontre officielle du 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV), a adressé au ministère de l'Éducation, cinq demandes d'ajout d'espace, dont celles ci-après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau, à savoir :

- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, pour l'agrandissement de quatre classes et d'un gymnase;
- École St-Pie-X de Papineauville, pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie les municipalités de Ripon et de Papineauville dans leurs revendications auprès des différents paliers de gouvernement concernant les écoles de leurs municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui - Allègement des rapports exigés pour la gestion de l'eau

2020-12-260

Demande d'appui - Allègement des rapports exigés pour la gestion de l'eau

ATTENDU QUE la production d'un rapport annuel sur la gestion des eaux est exigée par le ministère des Affaires municipal et de l'Habitation ;

- ATTENDU QUE** de plus en plus de responsabilités sont transférées aux municipalités ;
- ATTENDU QUE** la lourdeur et la complexité du rapport et la disparité entre les rapports d'année en année ;
- ATTENDU QUE** les petites municipalités n'ont pas toujours les effectifs nécessaires à leur production ;
- ATTENDU QUE** les coûts engendrés à la suite de leur production par une firme externe ;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours demande l'appui de la municipalité afin de revendiquer l'intervention du ministre Mathieu Lacombe, député de la circonscription de Papineau, auprès du gouvernement afin que les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable soient allégés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans leurs revendications pour l'allègement des rapports exigés en matière de gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2020-12-261

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 498 à # 11 543 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/11/2020 et dont le total se chiffre à **71 133.94 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **42 906.28 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **114 040.22 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. très., certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2020-12-262

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2020 au montant total de **23 063.47 \$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-263

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.